



OFFICE
DE L'EAU
RÉUNION

RAPPORT D'ACTIVITES — 2014 —



L'eau fait partie de notre patrimoine. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable. Nous sommes de plus en plus nombreux à La Réunion et nos besoins en eau ne cessent d'augmenter.

Face aux défis que représentent notamment la préservation de la ressource en eau et l'amélioration de l'assainissement sur notre île, l'Office de l'eau Réunion a un rôle majeur à jouer dans la connaissance des milieux et des usages, dans la formation et l'assistance technique, et dans le financement de projets d'intérêt commun.

« Observer pour connaître, connaître pour comprendre, comprendre pour agir »

La connaissance des milieux et des usages constitue un préalable essentiel à la mise en place d'une politique

efficace et cohérente de l'eau. Cette politique s'exerce autant par le conseil et l'assistance technique que l'établissement peut apporter aux maîtres d'ouvrage que par le financement d'actions prioritaires sur le territoire. C'est donc bien un service public que rend l'Office de l'eau Réunion en accompagnant les porteurs de projet dans la gestion équilibrée et solidaire de la ressource en eau sur le territoire réunionnais.

L'année 2014 a été marquée, notamment pour l'établissement :

- dans le cadre de sa mission d'observation, par la densification de la surveillance des nappes et des aquifères ;
- dans le cadre de sa mission d'expertise territoriale, par sa contribution à l'élaboration du projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du programme de mesures pour la période 2016-2021, document de planification de la politique de l'eau réalisé par le Comité de

bassin de La Réunion. Ce projet est soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 ;

- dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux questions liées à l'eau, par la réalisation de la campagne de communication « gaspipa'li gaspipa'lo », projet exemplaire s'il en est de la capacité des acteurs publics et privés de l'eau de La Réunion (Office de l'eau Réunion, Département de La Réunion, Agence de santé Océan indien, Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion, La Créole, Saphir, Véolia et Cise Réunion) à travailler ensemble afin de préserver les ressources en eau.

Onze ans après sa création, l'Office de l'eau Réunion poursuit son développement avec toujours pour ambition première de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



Mme Nassimah DINDAR

Présidente de l'Office de l'eau Réunion
Présidente du Conseil départemental de La Réunion



➤ SOMMAIRE

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET LEURS USAGES ...	7
1.1. L'atteinte du bon état des masses d'eau	7
📍 Les réseaux de mesure	7
📍 De nouveaux outils de mesure	9
1.2. Les usages de l'eau et le traitement des eaux polluées	11
1.3. Les réflexions prospectives	11
📍 Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	11
📍 Le schéma départemental d'alimentation en eau potable	11
📍 Le schéma départemental d'assainissement	12
1.4. La valorisation des connaissances	12
📍 Les supports de diffusion des connaissances	12
📍 L'assistance technique aux autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement ...	13
📍 Le partage des compétences	14
📍 Les contributions d'expertise	14
📍 Les séminaires	14
2. LA SENSIBILISATION ET LA PEDAGOGIE	15
3. LE PROGRAMME DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN.....	16
3.1. Les subventions attribuées en 2014	16



➤ SOMMAIRE

3.2. L'avancement du PPA 2010 - 2015	17
📍 Cumul des engagements financiers de 2010 à 2014	18
📍 Le règlement de la contrepartie nationale lié à la clôture des programmes opérationnels européens 2007-2013	18
📍 Cumul des mandatements de 2010 à 2014	19
📍 L'Office de l'eau Réunion : acteur du développement durable du territoire	19
4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE	20
4.1. Les ressources humaines	20
📍 Effectif	20
📍 Formation	20
📍 Politique sociale	21
4.2. Les redevances d'usage de l'eau	21
📍 La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	22
📍 La redevance pour protection des milieux aquatiques	23
📍 La redevance pour pollutions diffuses	23
📍 La redevance pour obstacles sur les cours d'eau	24
📍 La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	25
📍 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « domestique »	25
📍 La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique	26
📍 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « non domestique »	26
📍 La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage	26
4.3. Le budget 2014	27



•> SOMMAIRE

ANNEXES	30
Annexe 1 : Liste des aides financières attribuées en 2014	30
Annexe 2 : Taux des redevances en vigueur à compter du 1er janvier 2015	33
Annexe 3 : Déclinaison des déclarations d'assiette de la redevance pour pollutions diffuses	35
Annexe 4 : Redevance pour pollutions diffuses - Quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé sur la période 2011 à 2013	36
Annexe 5 : Détail des recettes de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau en 2013	37
Annexe 6 : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique	38

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES

1.1. L'atteinte du bon état des masses d'eau

Les réseaux de mesure

L'observation des milieux aquatiques vise à constituer et mettre à disposition des opérateurs un socle de connaissances pour leurs missions d'une part et à contribuer aux programmes de surveillance de l'état des eaux d'autre part.

En l'état actuel, les observations des masses d'eau portent sur les domaines suivants :

- **L'hydrométrie** des cours d'eau et des étangs,
- **La piézométrie** de la ressource en eau souterraine,
- **Le suivi** des effets de la marée sur les nappes souterraines,
- **La physico chimie** des eaux continentales et des eaux littorales,
- **La biologie** des cours d'eau, regroupant le suivi des « invertébrés », « poissons » et « diatomées »,
- **L'évolution** de la salinité des aquifères littoraux,
- **La température** des cours d'eau,
- **L'enrichissement** en nutriment des eaux littorales

Réseaux d'observation	Cours d'eau	Etang	Eau souterraine	Eau littorale	Total
Hydrométrie	66	2	-	5	73
Piézométrie	-	-	67	-	67
Physico chimie	36	3	56	13	108
Invertébrés	41	-	-	17	58
Piscicole	34	-	-	-	34
Diatomée	38	-	-	-	38
Salinité - Logs	-	-	49	-	49
Température	8	-	-	-	8
Total	223	5	172	35	435

Nombre de stations de mesure par réseau

Eléments clés

- Près de 400 paramètres sont régulièrement mesurés à une fréquence de 4, 6 ou 12 fois par an, auxquels s'ajoutent les mesures continues par les sondes installées sur le terrain, ce qui représente plus de 1 400 000 données brutes générant près de 130 000 informations élaborées dans les banques de données sur l'année.
- Le taux de couverture des stations de mesure concerne 75% à 100% des masses d'eau tout paramètre confondu.
- Les données d'observation des eaux sont publiées dans 15 « Chroniques de l'eau Réunion », le périodique d'information de l'Office de l'eau Réunion sur l'état des ressources en eau et de leurs usages.

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES

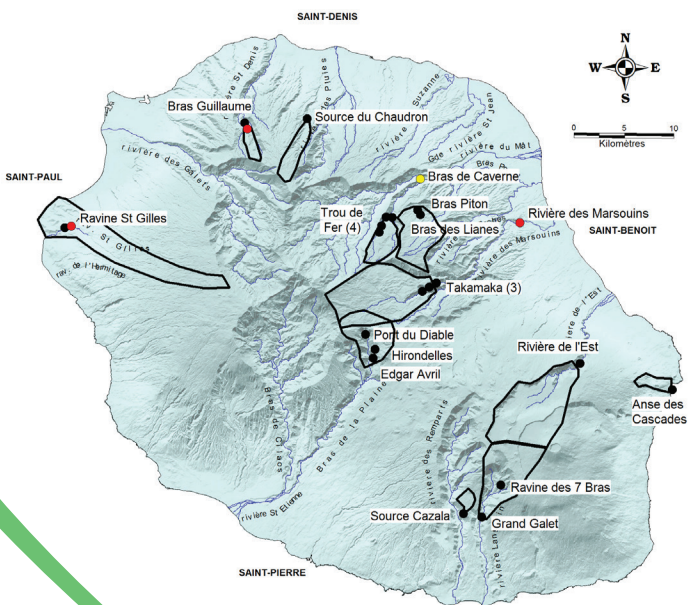
La densification de la surveillance des nappes littorales et des aquifères d'altitude se poursuit cette année dans la continuité de l'année 2013, par l'équipement de **27 ouvrages avec 56 sondes d'enregistrement** en continu de la conductivité et de la piézométrie en vue de caractériser les phénomènes d'intrusions salines, en termes d'hydrogéologie, de marées, de pluies, de pompages et de recharge profonde, sur les secteurs Nord-Ouest, Nord, Est et Sud Est.

Après 11 sites équipés en 2013, **8 nouveaux aquifères d'altitude sont instrumentés** en 2014. Ainsi, les principaux aquifères d'altitude connus à La Réunion sont suivis en continu, eu égard aux paramètres de hauteur d'eau, conductivité et température.

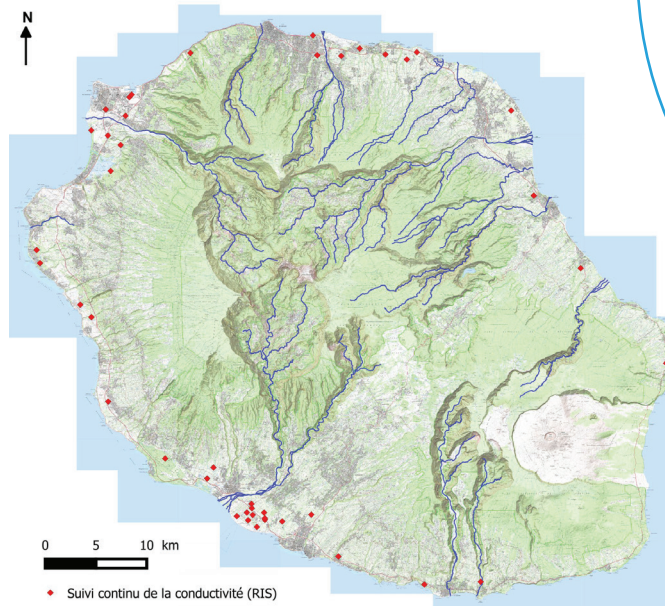
L'installation et le fonctionnement de ce réseau ont demandé la mise en œuvre de nombreux partenariats avec le Parc National de La Réunion, la commune de Saint-Denis, la Région Réunion, la CASUD, EDF, la Créole, CISE, Véolia et Sudéau.



Installation d'une station du réseau des aquifères d'altitude



Réseau d'observation des aquifères d'altitude



◆ Suivi continu de la conductivité (RIS)

Implantation du réseau d'intrusion saline

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES

De nouveaux outils de mesure

La Directive cadre sur l'eau (DCE) rénove les critères d'évaluation de l'état des eaux, notamment sur la compréhension des réponses des systèmes écologiques et géomorphologiques face aux perturbations du milieu.

Dans cette perspective, l'hydromorphologie des cours d'eau conditionne la bonne santé des écosystèmes. Son évaluation se fonde sur Carhyce, protocole national standardisé des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau. L'outil est déployé pour la première fois entre juin et août 2014 sur 13 stations



1

réparties sur les cours d'eau de l'île.

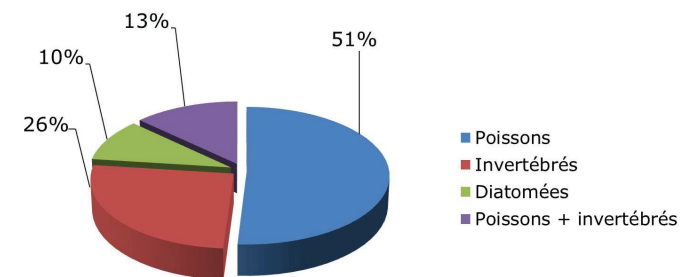
L'action a fait l'objet d'un partenariat entre la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques et l'Office de l'eau.

Au-delà de l'aspect technique, le partage d'expériences et l'amélioration des compétences sont renforcés à travers le développement de nouveaux outils de suivi.

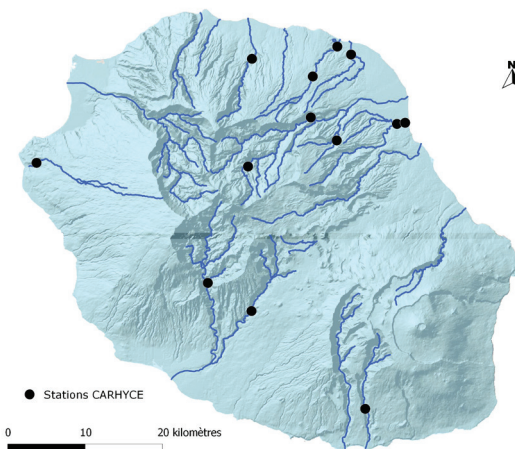
Les bioindicateurs s'imposent comme de véritables « juges de paix » de l'évaluation de l'état écologique des eaux de surface.

A l'issue d'un programme de recherche et développement sur la période 2008-2011, 3 indicateurs d'état sont conçus pour les cours d'eau : l'Indice Réunion Poissons (IRP), l'Indice Réunion Macroinvertébrés (IRM) et l'Indice Diatomique Réunion (IDR).

En 2014, des ajustements méthodologiques conduisent à la stabilisation des outils par rapport aux premières versions. Les versions ainsi stabilisées, IRP.v1, IRM.v1 et IDR.v5, sont validées par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) pour l'évaluation de l'état des eaux au titre de la DCE.



Etat des déclassements des cours d'eau en 2013



Réseau CARHYCE

Etat	Seuils de qualité			
	Poissons IRP.v1	Invertébrés IRM.v1	Diatomées IRD.v5	
			Versant au vent	Versant sous le vent
Très bon	15	40	[1-0,999]	[1-0,985]
Bon	[12-14]	[32-39]] 0,999-0,940]] 0,985-0,940]
Moyen	[9-11]	[24-31]] 0,940-0,710]] 0,940-0,710]
Mauvais	[6-8]	[16-23]] 0,710-0,400]] 0,710-0,400]
Très mauvais	[3-5]	[8-15]] 0,400-0,000]] 0,400-0,000]

Grille de qualité biologique des cours d'eau réunionnais

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES

Paramètres suivis	Eaux continentales		Eaux littorales	
	Cours d'eau	Plans d'eau	Transition	Eaux côtières
Phytoplancton	Non pertinent	A étudier	Pas concerné	Suivi en routine
Macrophytes	Non pertinent	A étudier		
Phytobenthos	Suivi en routine	A étudier		
Macroalgues & Angiospermes			Pas concerné	Suivi en routine
Invertébrés benthiques	Suivi en routine	A étudier	Pas concerné	Suivi en routine
Poissons	Suivi en routine	A étudier	Pas concerné	

Evaluation de l'état écologique des différentes masses d'eau superficielle du bassin Réunion au titre de la DCE

Le programme de recherche INTRACRUE (méthode de mesure des débits par imagerie sur cours d'eau en tresse et à lit mobile) se poursuit en partenariat avec les universités de Bretagne Occidentale et La Réunion.

Les appareils de mesure de débit des cours d'eau à lit mobile installés dans le cadre du projet INTRACRUES sur les sites expérimentaux de la Rivière des Pluies et de la Rivière Saint-Etienne délivrent leurs premiers résultats.

Ces résultats confirment les perspectives de meilleure connaissance des débits sur des

secteurs mal connus et où les enjeux sont importants en termes de gestion des ressources en eau, s'agissant de débit réservé, d'état quantitatif des cours d'eau ou de suivi de l'érosion dans les cours d'eau.

Le système de mesure développé dans le cadre du projet INTRACRUE est désormais **opérationnel sur la Rivière des Pluies** ; il a déjà produit des séries de données qui permettent de mieux comprendre l'évolution des débits consécutive à un évènement météorologique important.



Représentation des vitesses d'écoulement, Rivière des Pluies

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES

1.2. Les usages de l'eau et le traitement des eaux polluées

Evaluer l'impact des activités anthropiques, rendre compte de la performance des services publics d'eau et d'assainissement, orienter les efforts de gestion des porteurs de projets : depuis 2 ans, l'Office accentue le développement d'outils de type observatoire.

En complément des visites de station d'épuration dans le cadre de l'observatoire « assainissement collectif », une campagne de caractérisation des teneurs des composés traces organiques (CTO) dans les boues résiduaires est réalisée en août 2014 sur quinze stations d'épuration, à savoir : Cilaos, Entre-Deux, Saint-Pierre (Pierrefonds), Saint-Louis, Etang Salé, Saint-Leu, Grand Ilet, Sainte-Suzanne (Trois Frères), Sainte-Marie (Grand Prado), Saint-Paul (Cambaie et Ermitage), Sainte-Rose, Saint-Benoît, Bras-Panon et Saint-André.

A ce jour, les analyses réalisées sur les stations d'épuration n'ont mis en évidence aucune teneur anormale en éléments traces métalliques.

1.3. Les réflexions prospectives

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de programme de mesures associé, pour le cycle 2016-2021, sont préparés durant le premier semestre 2014. Suite à l'état des lieux des pressions identifiées, les services de l'Office ont contribué à la finalisation des documents soumis à la **consultation du public entre le 19 décembre 2014 et 18 juin 2015**.

La planification de la gestion de l'eau pour la période 2016-2021 s'articule autour de 6 orientations fondamentales développées en dispositions concrètes et en mesures opérationnelles :

- La préservation de la ressource en eau,

- La fourniture en continu d'une eau adaptée aux usages auxquels elle est destinée,
- La préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques,
- La lutte contre les pollutions,
- Un financement juste et équilibré de la politique de l'eau,
- Le développement de la gouvernance, de l'information, de la communication et de la sensibilisation.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable

Document de programmation sur le bassin Réunion en matière d'eau potable, le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) permet d'avoir une projection de La Réunion en 2030 et de mettre en exergue les préconisations pour arriver aux objectifs d'approvisionnement en eau potable des populations.

Sur la base du diagnostic du patrimoine des autorités organisatrices du service public d'eau potable ainsi que du mode actuel d'échange et de soutien existant à l'échelle de l'île, ce schéma conclut à un premier axe qui porte sur l'amélioration du rendement des réseaux pour l'ensemble des zones de service.

L'atteinte des objectifs visés dans la loi Grenelle permettrait de satisfaire l'adéquation entre les ressources et les besoins en 2030, consolidant la production d'eau brute émanant des réseaux départementaux à destination des réseaux d'eau potable.

La sécurisation comprend l'amélioration des capacités de stockage avec la création de 40 000 m³ supplémentaires si les rendements objectifs Grenelle sont atteints et plus de 100 000 m³ si les rendements restent à leur niveau actuel.

Le développement d'équipements de potabilisation reste une nécessité absolue : **les niveaux d'investissement s'élèveraient entre 200 et 250 millions d'euros** pour un volume annuel traité de 115 à 148 millions de mètres cube d'eau en fonction des rendements atteints.

Enfin, l'amélioration de la gouvernance passe par la mutualisation des investissements à consentir pour la maîtrise du rendement des réseaux et la réalisation d'équipement de potabilisation ; ce qui milite en faveur d'échelles adaptées de gestion des ressources en eau pour minimiser l'impact financier sur la tarification de l'eau avec des assiettes de facturation plus importantes et optimiser le partage des ressources disponibles.

Séchage solaire des boues de la station d'épuration de Saint-Benoît



Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Louis, octobre 2014



1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES

Le schéma départemental d'assainissement

Document de référence sur l'assainissement des effluents, le schéma départemental d'assainissement a pour objectif d'apporter les éléments d'orientation sur les volets financiers, techniques et de gouvernance en matière d'assainissement à La Réunion.

La première phase relative à la réalisation de l'état des lieux est achevée. Les phases d'analyse des enjeux et de définition des objectifs (2), de stratégies d'actions (3) et de suivi, évaluation, communication (4) seront finalisées en 2015.



1.4. La valorisation des connaissances

Les supports de diffusion des connaissances

Le portail internet de l'établissement - www.eaureunion.fr - reste le support central de diffusion de la connaissance qu'il produit.

Après une progression constante et constatée de la fréquentation du site internet ces dernières années, les statistiques pour l'année 2014 s'avèrent atypiques. En effet, suite à la mise en œuvre de la réglementation sur la traçabilité des visiteurs, et donc la possibilité pour ces derniers de refuser l'utilisation de cookies, il est aujourd'hui impossible pour l'établissement de connaître précisément le nombre total de visites, de visiteurs et de pages vues car seuls sont recensés les visiteurs ayant accepté l'utilisation de cookies. Il est à noter que le temps moyen passé sur le site est en légère augmentation.

La banque de données de l'Office de l'eau Réunion, enrichie de deux nouveaux volets « l'approvisionnement en eau potable à La Réunion » et « l'assainissement collectif à La Réunion », a complètement intégré le portail du système d'information sur l'eau dédié à La Réunion (SIE Réunion), www.reunion.eaufrance.fr, pour plus de lisibilité.

Les données des services publics d'eau potable sont accessibles depuis septembre 2014 via le portail : <http://www.reunion.eaufrance.fr/aep/index.php>.

Les données en ligne concernent les 21 indicateurs renseignés sur la base des rapports annuels des délégataires ainsi que des rapports annuels du maire pour l'ensemble des services « eau potable » des communes du bassin Réunion.

Fréquentation du site internet de l'Office de l'eau Réunion	2012	2013	2014
Nombre de visites	23 951	25 866	16 101
Nombre de visiteurs uniques	15 643	16 722	9 725
Nombre de visites en moyenne par jour	66	70	44
Nombre de pages vues	66 645	86 665	46 030
Temps moyen passé sur le site	2 min 37 s	2 min 41 s	2 min 43 s

1. L'ETUDE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES



A partir de juillet 2014, le portail sur les données relatives à l'assainissement est accessible par le public.

Destinées aux acteurs locaux, collectivités, exploitants, services de l'Etat, bureaux d'études, entreprises, étudiants, usagers, les données relatives aux stations d'épuration publiques supérieures à 1500 équivalents habitants sont accessibles en lecture et téléchargement :

- La fiche d'identité des stations d'épuration,
- La fiche d'évaluation du fonctionnement des stations,
- La fiche d'analyse débitométrique,
- Les arrêtés d'autorisation et de recherche

des substances dangereuses pour l'environnement.

Des données brutes débitométriques à un pas de temps journalier complètent les informations.

L'Office de l'eau Réunion a contribué à la mise en œuvre de la **banque nationale des prélèvements en eau (BNPE)** en initialisant les chroniques de prélèvement sur le Bassin Réunion à partir des déclarations pour la redevance « Prélèvement ». Cet outil national a pour but d'améliorer la connaissance générale des ressources en eau et des pressions de prélèvement de toute nature (eau potable, agriculture, industrie, etc.) exercées sur celles-ci. Cette connaissance permettra aux gestionnaires de l'eau de prendre les décisions nécessaires à une préservation durable de la ressource.

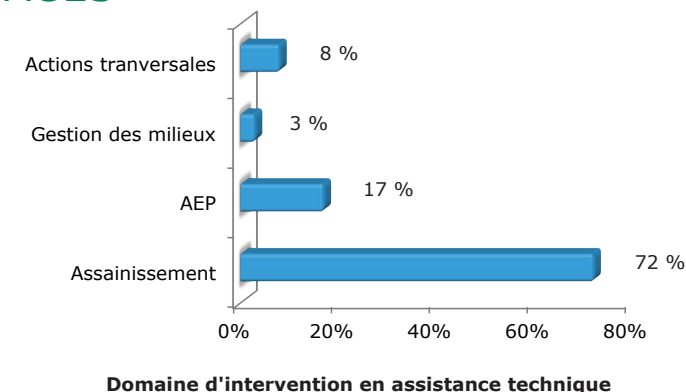
Les données sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques et les usages qui en découlent sont vulgarisées sous forme de **Chroniques de l'eau Réunion**, éditées par l'Office de l'eau. 15 numéros sont disponibles pour l'année 2014.

Chaque trimestre, est diffusée la newsletter **Au fil de l'eau Réunion**. Elle permet de relayer les principales actualités parues sur le site internet de l'Office de l'eau Réunion auprès d'un millier de partenaires de l'Office de l'eau Réunion.

L'assistance technique aux autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement

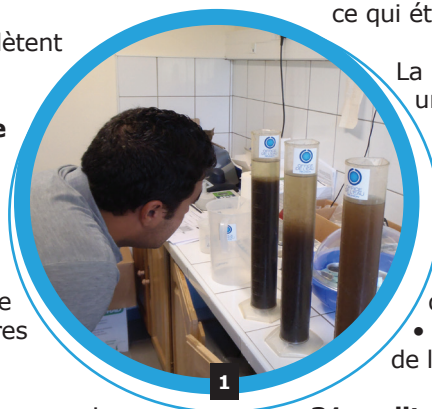
L'assistance technique concerne 10 collectivités en 2014, à savoir : Les Avirons, Bras-Panon, Cilaos, La Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Leu, Saint-Paul (La CREOLE), Sainte-Rose et Salazie.

Pour mémoire, l'assistance technique est circonscrite aux domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.



Au total, 36 prestations font l'objet d'un conventionnement avec les collectivités.

En 2014, 53% des prestations souscrites ont été sollicitées par les collectivités, ce qui était également le cas en 2013.



La réalisation des prestations d'assistance technique a concerné uniquement l'assainissement notamment :

- Le diagnostic de fonctionnement des stations d'épuration,
- L'audit des dispositifs d'auto surveillance,
- L'appui au service public d'assainissement non collectif,
- L'appui à la rédaction de cahier des charges pour l'élaboration de schéma directeur d'assainissement ou de plan d'épandage des boues,
- La concertation avec les acteurs référents dans le domaine de l'assainissement.

31 audits et bilans de fonctionnement de stations d'épuration ont ainsi été produits en 2014.

En outre, l'Office de l'eau participe aux réunions techniques avec les collectivités notamment en lien avec l'élaboration de leur schéma directeur et zonage d'assainissement ou encore la mise en place d'étude sur la valorisation des boues résiduaires urbaines. Les communes notamment de Saint-Benoît, de Saint-André, de la CINOR, de Saint-Pierre ont associé l'Office dans leur comité technique.

1. PRODUCTION DE CONNAISSANCE

Le partage des compétences

L'adhésion de l'Office à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) permet l'accès aux informations à caractère technique, juridique, financier et réglementaire en rapport avec les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces analyses alimentent les réflexions internes à l'Office et sont mises à disposition des autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement via notamment un réseau local de 70 acteurs identifiés à ce jour dans le domaine de l'assainissement.

Par ailleurs, en 2014 une quarantaine de réponses techniques ou juridiques ont été apportées, par l'Office de l'eau en collaboration parfois avec les services de la FNCCR, aux acteurs réunionnais suite à leurs interrogations.

Ces éclairages améliorent l'aide à la décision pour une meilleure mise en œuvre des actions au sein des services en charge de l'assainissement.

Face à la demande forte des collectivités de se former, l'Office de l'eau a organisé une **formation sur le traitement des eaux usées en avril 2014**.

18 participants ont assisté au module initiation, de 3 jours, et 17 participants ont suivi le module perfectionnement, sur une durée de 6 jours. Les exploitants du secteur privé des ouvrages d'assainissement ont été associés à ces formations.

Les contributions d'expertise

L'**expertise territoriale** vise à mieux faire prendre en compte les enjeux environnementaux dans les documents de planification, à promouvoir les actions de connaissance, de protection de la ressource en eau et de

restauration des milieux.

La contribution de l'Office se distingue selon les groupes de travail et de réflexion tels que :

◆ Le porter à connaissance :

- Le Comité régional d'orientation et de suivi Ecophyto,
- Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST),
- Le Comité sécheresse,
- Le Comité consultatif de la réserve nationale marine de La Réunion et la réserve naturelle de l'étang de Saint-Paul ;

◆ Les documents de gouvernance :

- Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI),
- Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- La « gestion intégrée mer-littoral » (GIMEL), dans la région Ouest,
- La révision du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPDGND),
- L'élaboration du plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques du Conseil départemental ;

◆ Les ateliers thématiques concernant :

- L'évolution des arrêtés ministériels du programme de surveillance et d'évaluation de l'état des eaux au titre du code de l'environnement,
- La faisabilité d'un observatoire du réchauffement climatique à l'échelle de l'océan Indien,
- L'évaluation environnementale du transfert des eaux d'Est en Ouest,
- La réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du Grand Prado,
- L'eutrophisation des récifs coralliens et la définition des indicateurs pertinents (Eutrolag),
- La gestion des résidus d'épuration du bassin Sud-Ouest et la valorisation des boues de la station de traitement des eaux usées de Pierrefonds,
- L'impact des procédures de classement des cours

d'eau,

- Les pratiques et usages des produits phytosanitaires dans les Zones Non Agricoles,
- L'évaluation des pratiques agricoles à proximité des captages d'eau du Port,
- L'incidence écologique et socio-économique de la truite arc-en-ciel à La Réunion,
- L'étude scientifique de *Kuhlia Rupestris* à la rivière Saint-Etienne.

Les séminaires

L'Office de l'eau Réunion a contribué à un **séminaire** organisé par pS-Eau (programme de solidarité en rapport avec l'eau), à Antananarivo, Madagascar, les 30 septembre et 1er octobre 2014, sur les thèmes des enjeux de l'eau et de l'assainissement à La Réunion, et du système d'information sur l'eau.

L'Université de La Réunion a organisé les 30 et 31 octobre 2014 un **colloque pluridisciplinaire « Droit, économie et gestion de l'eau dans la zone océan Indien »**.

Ce colloque a permis de faire le point sur la situation de l'eau à La Réunion, à Mayotte, aux Comores, à Maurice et à Rodrigues.

Au-delà de sa contribution financière à ce colloque, l'Office de l'eau Réunion a participé aux travaux, en particulier au sujet de la tarification de l'eau et de la coopération territoriale.

Comme chaque année, l'Office de l'eau Réunion organise **les Rencontres de l'eau**, séminaire destiné aux acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. La 6^{ème} édition a eu lieu au Palais de la source le 20 novembre 2014 en partenariat avec le Département de La Réunion et a réuni environ 130 personnes. Cette édition placée sous le signe de **l'approvisionnement en eau des Hauts de l'île et des zones isolées** a permis de partager un diagnostic ainsi que des pistes de réflexions lors d'ateliers organisés par micro-région.



2. SENSIBILISATION ET PEDAGOGIE

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la **campagne de sensibilisation aux économies d'eau : GASPIPA'LI GASPIPA'LO**.



Le partenariat initié en 2012 entre l'Agence de santé de l'océan Indien, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Département de La Réunion, Cise Réunion, Saphir, Veolia et l'Office de l'eau Réunion, a été complété par l'arrivée de La Créole au sein du groupe de travail. Des supports de communication ont été créés : une affiche, un spot radio, un spot télé et une page facebook (www.facebook.com/gaspipalo). L'ensemble des supports a été diffusé à partir de septembre 2014, en période d'été, afin d'inciter, sous forme humoristique et en chanson, le public à faire des économies d'eau.

Cette année encore, l'Office de l'eau Réunion a relayé au niveau local la **Journée mondiale de l'eau** créée sous l'égide des Nations Unies. Cette année, le thème retenu était **l'eau et l'énergie**. L'établissement a créé un quizz sur ce thème, accessible depuis son site internet www.eaureunion.fr.

L'Office de l'eau Réunion a reçu en 2014 – comme à peu près tous les ans - une quarantaine de demandes d'interventions pédagogiques pour tout public : scolaires, professionnels, grand public...

L'établissement a contribué notamment à la formation des animateurs du temps périscolaire de la mairie de Saint-André aux questions liées à l'eau.

L'établissement est intervenu sous forme d'animation de stand à la **Fête de la science** au Parc des expositions de Saint-Denis, aux **Rencontres écoresponsables** organisées par le Lycée de Bras-Panon, à la **Journée nationale de l'eau, de la pêche et des milieux aquatiques** à Saint-André, à **Rivière en fête** à Ilet Quinquinna, à **Flore et halle** au Port et à la **Fête de la truite** à la Rivière Langevin, lors de la **Semaine du développement durable** à l'Université de La Réunion, lors de l'opération **La grande lessive** organisée à Saint-Denis. Deux ateliers ont été mis en œuvre à l'occasion de ces manifestations : l'atelier sur la qualité de l'eau, créé en 2012 et qui continue à être utilisé ; l'atelier de

démonstration des économies d'eau créé en 2014.

L'établissement est intervenu en **milieu scolaire** à la demande des enseignants, tout au long de l'année, que ce soit dans les classes de maternelle, de primaire, de collège et de lycée. Il est également intervenu lors d'une conférence sur l'eau organisée à la médiathèque du Tampon.

L'Office de l'eau Réunion continue à diffuser ses supports de communication sur internet, ses dépliants et affiches à la demande. Il continue à prêter le **jeu Péripludo** aux établissements scolaires ainsi que **l'exposition Sublimin'eau**. Acquis en 2013, cette exposition a été prêtée à des établissements d'enseignement et des médiathèques pendant 49 jours en 2014.



1 Atelier de démonstration des économies d'eau, Fête de la science 2014

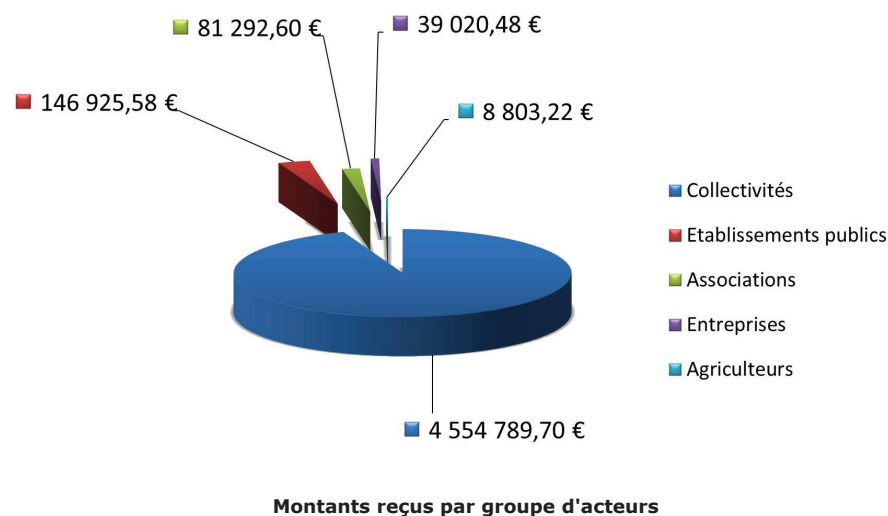
2 Intervention au Collège Leconte de Lisle, Saint-Louis

3. LE PROGRAMME DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

3.1. Les subventions attribuées en 2014

L'Office de l'eau Réunion a reçu cette année 56 demandes de subvention. On note une sensible augmentation des demandes. Pour rappel, 40 dossiers ont été réceptionnés l'année précédente. 6 demandes de financement ont été refusées. 43 dossiers ont été agréés pour un montant total de **4,8 millions d'euros**. 23 dossiers ont été soldés. 134 dossiers restent en cours de réalisation.

Cf. annexe 1 : Liste des aides attribuées



Acteurs	Quels projets « types » ?	Aide moyenne / projet
Collectivités : 21 projets	Renouvellement de réseaux d'eau potable	216 895 €
Établissements publics : 5 projets	Connaissance des milieux aquatiques	29 385 €
Associations : 7 projets	Sensibilisation du public aux questions liées à l'eau	11 613 €
Entreprises : 3 projets	Recherche de substances dangereuses pour l'eau	13 007 €
Agriculteurs : 7 projets	Renouvellement de goutteurs pour l'irrigation	1 258 €

La politique d'aide de l'Office de l'eau touche une diversité d'acteurs locaux. Cependant son intervention pour l'essentiel au profit des collectivités bénéficie en premier lieu aux usagers des services publics d'eau et d'assainissement.

3. LE PROGRAMME DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

3.2. L'avancement du PPA 2010 - 2015

Au cours de l'année 2014, les enveloppes du programme pluriannuel d'aide financière (PPA) 2010-2015 ont fait l'objet de plusieurs modifications :

- Abondement d'un montant de 45 841 €, suite au désengagement de subventions attribuées sur la période 2006-2009,
- Affectation du remboursement partiel de la dette de la Saphir, soit un montant de 689 600 €, sur les objectifs 1 « gérer durablement la ressource en eau » et 4 « renforcer la gouvernance »,
- Transfert de 2 millions d'euros de l'enveloppe de l'objectif 2 « lutter contre les pollutions hors contrepartie nationale des programmes opérationnels européens » vers l'enveloppe de l'objectif 1 « gérer durablement la ressource en eau ».

Le tableau ci-dessous rappelle l'affectation initiale des enveloppes du PPA 2010-2015 ainsi que les modifications apportées en 2013 et 2014, selon les éléments précités :

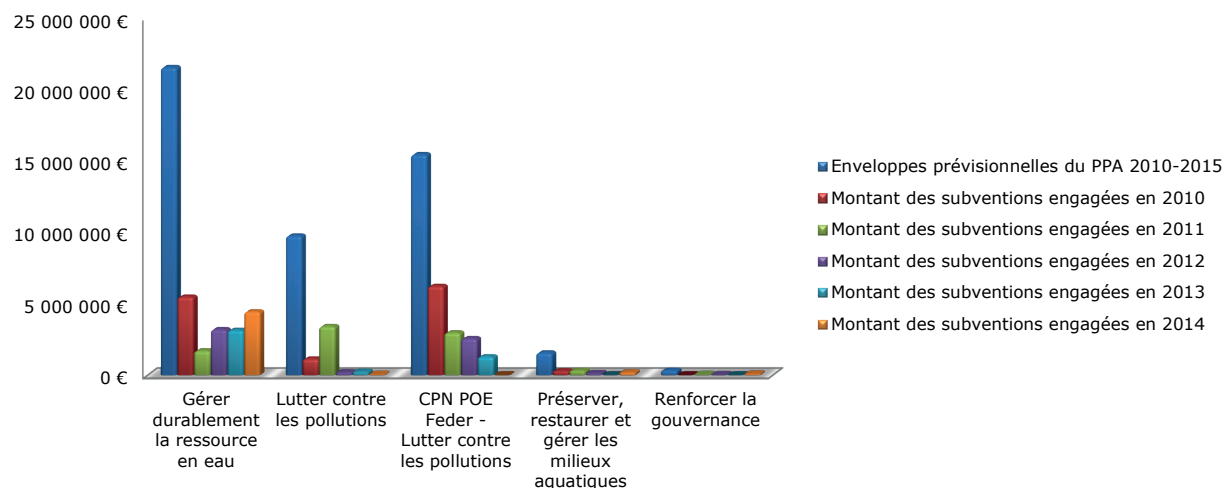
Objectif	Enveloppes prévisionnelles du PPA 2010 - 2015		Modification des enveloppes en 2013		Modification des enveloppes en 2014	
	Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)
Gérer durablement la ressource en eau	13 460 000,00 €	28,34 %	19 168 075,79 €	40,00 %	21 530 360,30 €	44,25 %
Lutter contre les pollutions	7 790 000,00 €	16,40 %	11 755 714,04 €	24,53 %	9 755 714,04 €	20,05%
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	25 000 000,00 €	52,64 %	15 439 532,67 €	32,22 %	15 439 532,67 €	31,73 %
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	900 000,00 €	1,90 %	1 211 928,37 €	2,53 %	1 581 928,37 €	3,25 %
Renforcer la gouvernance	342 793,31 €	0,72 %	342 793,31 €	0,72 %	345 950,21 €	0,71 %
Total	47 492 793,31 €	100,00 %	47 918 044,18 €	100,00 %	48 653 485,59 €	100,00 %

3. LE PROGRAMME DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Cumul des engagements financiers de 2010 à 2014

Après avoir mobilisé entre 6 et 13 millions d'euros depuis le début du programme, les engagements financiers de l'Office de l'eau se sont stabilisés aux alentours de 4,7 millions d'euros depuis 2013. Cette tendance est confirmée avec **4,8 millions d'euros en 2014**.

A noter que les thématiques « **gérer durablement la ressource en eau** » et « **renforcer la gouvernance** » connaissent cette année un fort accroissement des aides accordées par l'Office de l'eau. Ces engagements représentent respectivement **4,4 millions d'euros et 100.000 euros en 2014**. En effet, l'Office est l'unique cofinanceur de projets de renouvellement de réseau d'alimentation en eau potable ce qui constitue l'essentiel des demandes sur la première thématique et ce qui représente **92% de sa participation financière globale**. Par ailleurs cette hausse sensible sur la deuxième thématique assoit aisément la position de l'établissement en tant que chef de file de la gouvernance de l'eau dans le bassin.



Répartition des subventions engagées par objectif

Objectif	Enveloppes prévisionnelles du PPA 2010 - 2015	Montant des subventions engagées en 2010	Montant des subventions engagées en 2011	Montant des subventions engagées en 2012	Montant des subventions engagées en 2013	Montant des subventions engagées en 2014	Taux de programmation au 31/12/2014
Gérer durablement la ressource en eau	21 530 360,30 €	5 483 251,85 €	1 721 376,46 €	3 207 496,45 €	3 155 404,68 €	4 454 271,57 €	83,70 %
Lutter contre les pollutions	9 755 714,04 €	1 158 352,81 €	3 430 585,09 €	210 236,30 €	260 785,17 €	62 392,06 €	52,51 %
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	15 439 532,67 €	6 234 771,18 €	2 979 319,75 €	2 578 238,41 €	1 313 509,28 €	0,00 €	84,88 %
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	1 581 928,37 €	306 847,47 €	341 111,33 €	144 135,48 €	3 500,00 €	212 442,60 €	63,72 %
Renforcer la gouvernance	345 950,21 €	2 036,71 €	41 534,69 €	26 328,00 €	0,00 €	101 725,35 €	49,61 %
Total	48 653 485,59 €	13 185 260,02 €	8 513 927,32 €	6 166 434,64 €	4 733 199,13 €	4 830 831,58 €	76,93 %

Le règlement de la contrepartie nationale lié à la clôture des programmes opérationnels européens 2007-2013

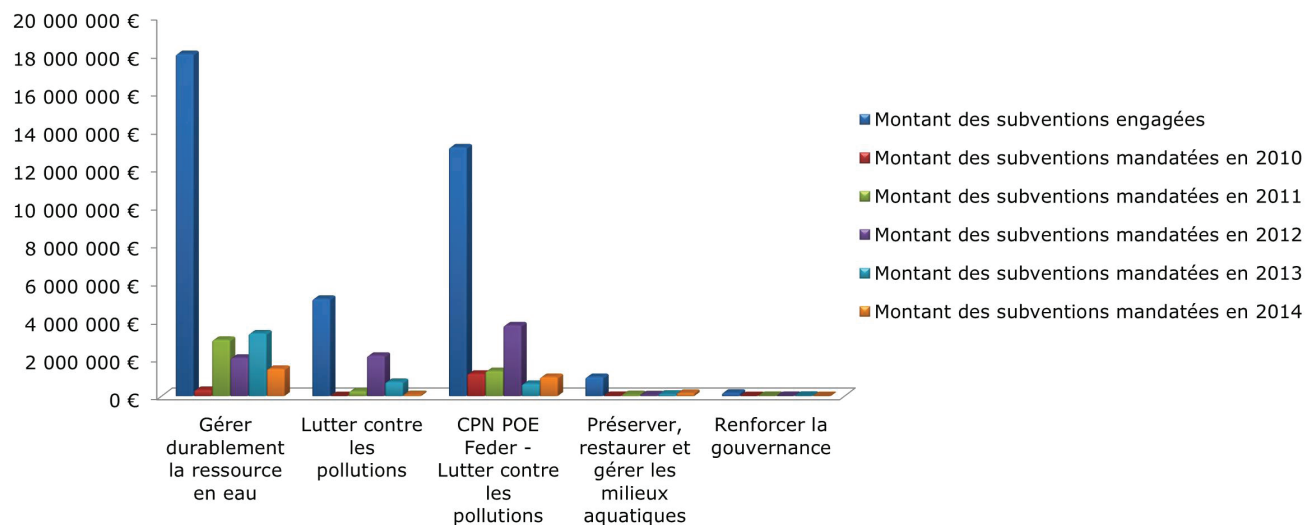
A contrario, l'enveloppe consacrée à la thématique « **CPN POE Feder – lutter contre les pollutions** » peine à être mobilisée. En effet cela s'explique, d'une part, par les nouvelles modalités de calcul des aides européennes suite au contrôle de la Commission interministérielle de coordination des contrôles et d'autre part, par la réorganisation de la gestion des programmes opérationnels européens, en cette fin du cycle de programmation 2007-2013 et en attente de la mise en place de la programmation 2014-2020.

3. LE PROGRAMME DES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

Cumul des mandatements de 2010 à 2014

La baisse des mandatements en 2014 s'explique par le retard pris dans la clôture des programmes opérationnels européens 2007-2013 ; l'intervention de l'Office de l'eau comme contrepartie nationale représente un de ses engagements financiers les plus importants.

En cinq ans d'exécution de la programmation, le taux d'engagement atteint **77% des enveloppes prévisionnelles du programme d'aides** prévu pour six ans et le taux de mandatement s'élève à 58% des engagements financiers pris par l'Office de l'eau Réunion.



Répartition des subventions mandatées par objectif

Objectif	Montant des subventions engagées	Montant des subventions mandatées en 2010	Montant des subventions mandatées en 2011	Montant des subventions mandatées en 2012	Montant des subventions mandatées en 2013	Montant des subventions mandatées en 2014	Taux de mandatement au 31/12/2014
Gérer durablement la ressource en eau	18 021 801,01 €	323 263,83 €	2 962 213,45 €	2 018 622,84 €	3 297 499,47 €	1 437 494,20 €	55,71 %
Lutter contre les pollutions	5 122 351,43 €	0,00 €	255 156,83 €	2 126 435,94 €	744 427,93 €	77 417,18 €	62,54 %
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	13 105 838,62 €	1 176 551,04 €	1 317 357,44 €	3 727 078,48 €	643 746,96 €	1 003 905,73 €	60,04 %
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	1 008 036,88 €	12 718,89 €	77 048,57 €	66 359,92 €	110 974,72 €	164 806,00 €	42,75 %
Renforcer la gouvernance	171 624,75 €	0,00 €	15 000,00 €	5 200,00 €	19 138,13 €	0,00 €	22,92 %
Total	37 429 652,69 €	1 512 533,76 €	4 626 776,29 €	7 942 697,18 €	4 815 787,21 €	2 683 623,11 €	57,66 %

L'Office de l'eau Réunion : acteur du développement durable du territoire

Représentant un financeur majeur dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la gouvernance, l'établissement a injecté sur le territoire réunionnais depuis le début de ce deuxième programme pluriannuel d'aides 37.429.653 € pour un coût global des projets atteignant les 238.446.384 €.

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

4.1. Les ressources humaines

Effectif

Les effectifs de l'Office de l'eau Réunion se sont accrus de deux équivalent temps plein travaillé, soit 30 agents occupant chacun un emploi permanent au tableau des effectifs. 29 agents exercent à temps plein et 1 à temps partiel (80%) depuis le 1^{er} octobre 2013.

♦ Courant 2014, les emplois permanents suivants ont été déclarés vacants :

- Animateur médiateur scientifique, renouvellement pour un an du contrat de l'agent recruté en 2013, sur la base de l'article 3-2 de la loi de 1984.
- Technicien assainissement, recrutement par voie de mutation d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale.
- Chargé d'opération aides financières, recrutement d'un agent inscrit sur liste d'aptitude dans le cadre d'un détachement pour accomplissement du stage.
- Ingénieur d'études au service ressources : emploi pourvu par recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi de 1984.

L'Office a recruté 1 emploi d'avenir dans le domaine de la qualité et la mesure de l'eau et de la production de données sur l'eau par contrat en date du 1^{er} juin 2014 pour une durée de 36 mois.

L'Office a poursuivi sa politique de recrutement d'apprentis. Deux agents ont été recrutés : un apprenti au CFA de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion dans le cadre de la préparation du diplôme de développeur intégrateur des solutions intranet - extranet et un autre au CFA de l'université de la Réunion dans le cadre de la préparation de diplôme de licence professionnelle activités et techniques de communication.

♦ 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade :

- 1 adjoint administratif principal du 2nd grade à adjoint administratif principal du 1^{er} grade.
- 1 ingénieur territorial à ingénieur territorial principal.

- 1 technicien principal de 2^{ème} classe à technicien principal de 1^{ère} classe.

	31/12/2013	31/12/2014
Nombre d'agents	30	34
Répartition par sexe	21 hommes – 9 femmes	24 hommes – 10 femmes
Moyenne d'âge	38.5 ans	37.5 ans
Statut	25 titulaires – 3 contractuels de droit public – 1 apprenti	27 titulaires – 3 contractuels de droit public – 1 emploi d'avenir et 3 apprentis
Catégorie hiérarchique	14 A, 7 B, 9 C	16 A, 9 B, 9 C,

Globalement, eu égard au développement des activités de l'Office, la politique des ressources humaines est dynamique en terme de recrutement.

Formation

Les agents ont suivi au cours de l'année 2014, différentes formations obligatoires ou formation continue dans le cadre du catalogue du Centre national de la fonction publique territoriale et conformément au plan de formation 2013-2016 de l'Office de l'eau.

L'Office de l'eau contribue également à la formation dans les domaines de l'eau. Ainsi, en 2014, 4 étudiants stagiaires ont intégré les équipes techniques pour des périodes de 1 mois à 4 mois selon leur cursus de brevet de technicien supérieur, licence professionnelle, master, diplôme d'ingénieur : 9 mois et 10 jours d'équivalents temps plein ont été employés, et 6 mois et 17 jours ont donné lieu à indemnités de stage.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effectif	12	13	15	18	22	21	23	23	26	27	30	34

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

Politique sociale

Depuis avril 2007, le personnel de l'Office de l'eau bénéficie d'une prise en charge partielle, à hauteur de 50%, pour l'acquisition mensuelle de carnet de 14 tickets restaurants. Cette prestation entre dans le cadre des prestations d'action sociale prévues par l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. La valeur faciale du ticket initialement fixée à 5 € a été revalorisée en janvier 2009 à 5,50 €, et en janvier 2011 à 6 € avec une revalorisation de la dotation mensuelle à 15 tickets.

La dotation mensuelle a été revalorisée depuis le 1^{er} janvier 2014 et est passée de 15 à 17 tickets.

La collectivité s'est engagée dans le financement de la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre des contrats labellisés :

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Au 31 décembre 2014, 19 agents bénéficient de la participation à la complémentaire santé. Le coût de la participation pour l'Office est de 5.443,32 € pour l'année 2014, charges comprises.

4.2. Les redevances d'usage de l'eau

L'année 2014 marque un tournant dans la stratégie de financement des actions dans le domaine de l'eau menée par l'Office. En effet à partir du 1^{er} janvier 2015 et conformément aux délibérations des instances de bassin de La Réunion, le taux de certaines redevances d'usage de l'eau est modifié.

Cf. annexe 2 : les taux des redevances applicables au 1^{er} janvier 2015.

Sur la base de ces nouveaux taux de redevances la capacité financière d'intervention de l'Office comme acteur du bassin augmentera de 10%. La redevance pour pollution de l'eau deviendra la principale ressource financière de l'Office.

Redevances	Assiettes	Recettes
Pour prélèvement de la ressource en eau	Récupération par les exploitants du service d'eau auprès des abonnés au service	7 315 545,63 €
Pour protection des milieux aquatiques	1 redevable / 1 103 cartes de pêche	7 859,60 €
Pour pollutions diffuses	71 redevables, dont 21 payants	413 995,27 €
Pour obstacle sur cours d'eau	3 redevables / 10 ouvrages	12 930,00 €
Pour pollution de l'eau d'origine domestique	Récupération par les exploitants du service d'eau auprès des abonnés au service	1 236 468,19 €
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau domestique		543 278,29 €
Pour pollution de l'eau d'origine non domestique	16 redevables, dont 13 payants	270 105,17 €
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau non domestique		9 632,75 €
Pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage	31 redevables, dont 8 payants	6 353,59 €
Total		9 816 168,49 €

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

La redevance prélèvement est due par toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau. Déclaré en 2014, le volume total d'eau prélevé en 2013 hors hydroélectricité est de 215,7 millions de m³ d'eau soit une diminution par rapport à l'année précédente de 4,4%.

USAGE	Eau potable		Irrigation		Activité industrielle		Autres usages		TOTAL	
Prélèvement 2010 (m3)	144 691 868		61 357 904		10 497 502		5 486 773		222 034 047	
Prélèvement 2011 (m3)	142 537 274	-1,5%	63 728 616	3,9%	11 410 434	8,7%	9 504 314	73,2%	227 180 638	2,3%
Prélèvement 2012 (m3)	142 759 161	0,2%	70 122 282	10,0%	10 682 384	-6,4%	2 063 899	-78,3%	225 627 726	-0,7%
Prélèvement 2013 (m3)	140 761 674	-1,4%	63 115 380	-10,0%	10 717 328	0,3%	1 081 186	-47,6%	215 675 568	-4,4%

Les prélèvements destinés à l'eau potable baissent de 1,4% par rapport à 2012. Cette baisse peut être interprétée comme un signe d'amélioration des rendements de réseaux et/ou d'une consommation plus raisonnée des usagers.

Le volume prélevé pour l'irrigation baisse de 10% par rapport à 2012 alors qu'il était en augmentation de 10% sur la période précédente lié notamment à la période de sécheresse de 2012.

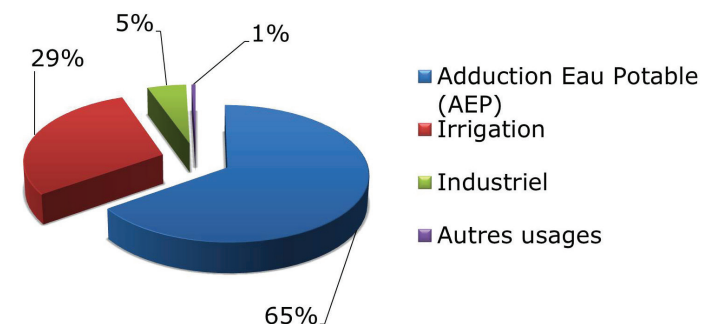
Les prélèvements liés à un usage industriel se sont stabilisés.

Le volume prélevé pour les prélèvements « autres usages » affiche une diminution importante pour la deuxième année consécutive (-47,6%). Il s'agit des prélèvements servant à la production d'énergie renouvelable, à la réalimentation du

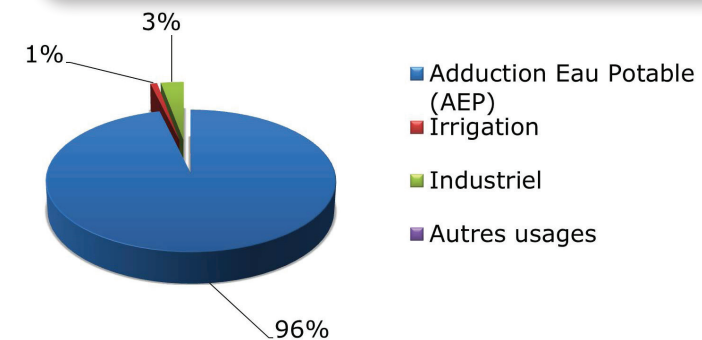
milieu naturel ainsi que des prélèvements dont les volumes sont inférieurs au seuil de recouvrement de la redevance (10 000 mètres cube d'eau prélevée par an). Cette baisse importante s'explique par l'amélioration du dispositif de régulation des eaux arrivant de la galerie de Salazie.

D'un point de vue financier la recette globale de la redevance prélèvement connaît une légère baisse (1,43%).

Alors que le volume prélevé pour l'usage d'eau potable représente 65% du volume global de l'eau prélevé, sa contribution au produit total de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est de 96%.



Répartition des volumes prélevés par usage 2013



Répartition du produit de la redevance selon les usages 2013

USAGE	Eau potable	Irrigation	Activité industrielle	TOTAL
Taux de la redevance	0,050 €/m ³	0,001 €/m ³	0,020 €/m ³	
Produit des redevances* 2011	7 126 863,70 €	63 728,62 €	228 208,68 €	7 418 801,00 €
Produit des redevances* 2012	7 137 958,05 €	70 122,28 €	213 647,68 €	7 421 728,01 €
Produit des redevances* 2013	7 038 083,70 €	63 115,37 €	214 346,56 €	7 315 545,63 €
Variation de la recette 2013/2012	-1,40%	-9,99%	0,33%	-1,43%

* Sont exclus les montants de redevance inférieurs à 100 €

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

La redevance pour protection des milieux aquatiques

La redevance pour protection des milieux aquatiques s'applique depuis le 1^{er} janvier 2008 sur la rémunération des cartes de pêche gérées par la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA).

Recouvré en 2014, le montant de cette redevance pour l'année 2013 est de 7 859,60 €.

Activité	Taux de la redevance	Recettes						Variation 2013/2012
		2011		2012		2013		
Pêche à l'année	8,80 €	908 cartes	7 990,40 €	863 cartes	7 594,40 €	863 cartes	7 594,40 €	0,00%
Pêche à la quinzaine	3,80 €	7 cartes	26,60 €	12 cartes	45,60 €	9 cartes	34,20 €	-25,00%
Pêche à la journée	1,00 €	213 cartes	213,00 €	223 cartes	223,00 €	231 cartes	231,00 €	3,59%
Total		1128 cartes	8 230,00 €	1098 cartes	7 863,00 €	1 103 cartes	7 859,60 €	- 0,04 %

La redevance pour pollutions diffuses

La redevance pour pollutions diffuses est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette redevance est assise sur les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et classées en trois catégories selon leur dangerosité.

Catégorie des substances	Evolution des taux (/litre ou kg de substance active)			
	Janv.-09	juil.-09	janv.-10	janv.-11
Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes	3,00 €	3,70 €	4,40 €	5,10 €
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	1,20 €	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,90 €

Au titre de l'année 2012, 71 redevables ont été identifiés, dont 21 sont concernés par la redevance ; Les autres ayant une redevance inférieure à 100 € sont exonérés. Le montant de la recette est de 413 995,27 €.

Les déclarations des redevables permettent de constater :

- 466 spécialités commerciales, dont 191 pour lesquelles l'emploi est autorisé dans les jardins (EAJ),
- 687.567 unités (litres ou kg) de produits commercialisés dont 152.783 unités EAJ (24%),
- 210.266 unités de substances actives contenues dans les produits.

Cf. annexe 3 : Déclinaison des déclarations d'assiette de la redevance pour pollutions diffuses

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

Pour 2013 il y a manifestement une augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires. En comparaison avec les données déclarées en 2012, on constate une augmentation du nombre de spécialités commerciales déclarées (7,1%), cette augmentation est plus marquée pour les produits EAJ (37,4%).

De même, les quantités de produits vendues augmentent également (38,5%), cette augmentation est également observée pour les produits EAJ (30,2%).

La quantité de substance contenue dans les produits augmente de 7,2%.

Cf. annexe 4 : Redevance pour pollutions diffuses 2013 - Quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé de 2011 à 2013

Au regard des variations des quantités de substances utilisées, il y a une augmentation de plus de 10% pour 2 produits contenant des substances de catégories 3 (Diquat, Glufosinate ammonium) entrant dans la composition des herbicides destinés à un usage professionnel, une augmentation de plus de 21% pour 1 fongicide contenant une substance de catégorie 2 (Mancozèbe) et une augmentation importante pour les produits contenant du Metribuzine. Cette augmentation s'explique par le fait que le produit n'est plus autorisé dans la catégorie EAJ en 2013; comparativement à 2012 la quantité cumulée pour l'usage professionnel et EAJ de 2013 est en augmentation de 8%.

La redevance pour obstacles sur les cours d'eau

La redevance pour obstacles sur les cours d'eau est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011; elle est due par toute personne propriétaire ou concessionnaire d'un ouvrage constituant un obstacle continu joignant les deux rives d'un cours d'eau.

Sont exonérés de cette redevance les ouvrages :

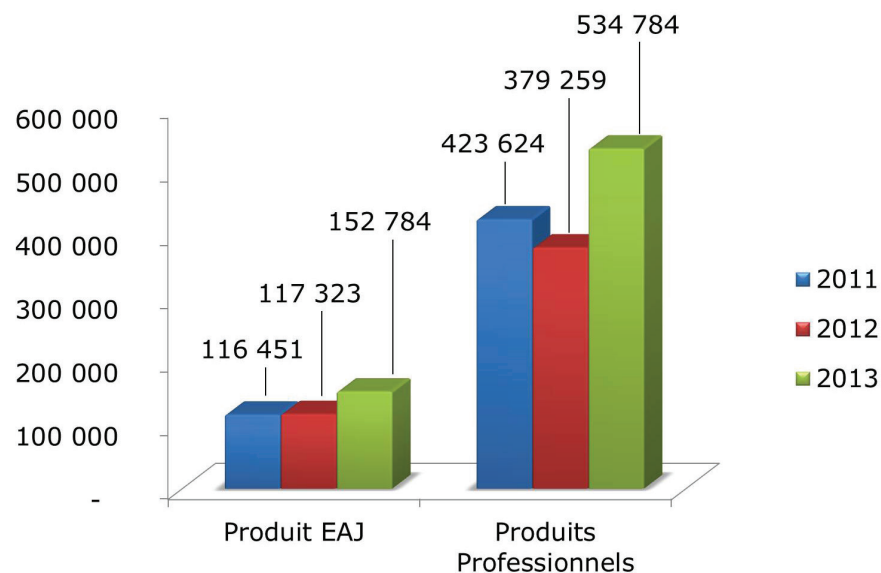
1. faisant partie d'installations hydroélectriques assujetties à la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
2. dont la dénivelée est inférieure à 5 mètres de hauteur,
3. dont le débit moyen interannuel au droit de l'ouvrage est inférieur à 0,3 mètre cube par seconde.

La redevance est assise sur le produit, exprimé en mètres, de la dénivelée entre la ligne d'eau à l'amont de l'ouvrage et la ligne d'eau à l'aval par le coefficient de débit du tronçon de cours d'eau au droit de l'ouvrage et par un coefficient d'entrave.

Le taux de la redevance est fixé à 150 € par « équivalent mètre ».

Au titre de l'année 2013, 3 redevables sont concernés par la redevance. Sur les 16 ouvrages recensés, 10 sont concernés par la redevance. La recette totale s'élève à 12 930 €.

Cf. annexe 5 : Détail des recettes de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau en 2013



Evolution de la destination d'usage des produits

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, est due par :

- (1) Toute personne ou tout établissement ayant une activité domestique ou assimilée et consommant de l'eau quelle que soit son origine : service d'eau potable, forage privé ou source privée équipé d'un compteur;
- (2) Toute personne ou tout établissement consommant de l'eau (service de distribution d'eau potable, forage privé ou source privée) et ayant une activité de nature industrielle (fabrication, production, ...) et qui n'acquies pas directement la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, ses rejets d'effluent étant inférieurs aux seuils d'assujettissement;
- (3) Toute personne dont les consommations en eau ne sont pas comptabilisables (source ou forage non équipé d'un compteur d'eau) mais qui est raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement;
- (4) Toute personne dont les consommations en eau ne sont pas comptabilisables (source ou forage non équipé de compteur d'eau) mais qui n'est pas raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement.

Sont exonérées les activités d'élevage destinées à la production laitière ou de viande (bâtiments et abreuvoirs) ainsi que les activités d'irrigation des champs et des prairies, les activités d'arrosage des jardins et des espaces verts, uniquement sous réserve d'un branchement spécifique. En effet, les deux premières activités sont soumises à une redevance spécifique à leur activité : il s'agit de la redevance pour pollutions diffuses pour les agriculteurs et de la redevance pour pollution par les activités d'élevage pour les éleveurs.

La redevance est assise sur :

- Les volumes d'eau facturés pour les redevables de la catégorie (1)
- Les volumes d'eau consommés et plafonnés aux 6000 premiers mètres cube par an pour les redevables de la catégorie (2)
- Les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement pour les redevable de la catégorie (3)
- Un volume d'eau forfaitaire de 65 mètres cube par habitant pour les redevables de la catégorie (4), volume forfaitaire fixé par l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.

Le taux de la redevance est fixé à 0,02 € par mètre cube d'eau consommé.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « domestique »

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « domestique » est due par les personnes qui acquies la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, qui

sont raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif.

La redevance est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement.

Le taux est fixé à 0,02 € par mètre cube.

La mise en recouvrement de ces redevances se fait sur la base de conventions entre l'Office de l'eau Réunion et chacun des exploitants de réseau. Elles formalisent en outre l'obligation étendue aux offices par l'article D213-48-39-1 du code de l'environnement de verser à l'exploitant du service une rémunération calculée selon les modalités suivantes :

- Un montant de 0,30 € hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 € hors taxe par abonné au service d'eau.
- En cas de facturation séparée de la fourniture d'eau et de la redevance d'assainissement, les montants indiqués au premier alinéa sont respectivement fixés à 0,15 € et 0,45 €.

Recouvré en 2014, le montant de ces redevances pour 2013 est de 2 123 916,26 €.

Redevance	Pollution de l'eau « domestique »	Modernisation des réseaux de collecte « domestique »	Total
Montants facturés 2012	1 505 985,24 €	685 476,92 €	2 191 462,16 €
Montants facturés 2013	1 455 197,48 €	668 718,78 €	2 123 916,26 €
Variation du montant facturé 2013/2012	-3,4%	-2,4%	-3,1%
Montants encaissés 2012	1 429 138,05 €	655 284,83 €	2 084 422,88 €
Montants encaissés 2013	1 236 468,19 €	543 278,29 €	1 779 746,48 €
Variation du montant encaissé 2013/2012	-13,5%	-17,1%	-14,6%
Montants à encaisser sur l'exercice suivant au titre de l'année 2013	218 729,29 €	125 440,49 €	344 169,78 €
Montants encaissés / montants facturés (2013)	85,0%	81,2%	83,8%

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

Les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement collectif déclarent les volumes facturés au titre des deux redevances mais ils ne règlent que les montants réellement encaissés, la différence est reportée sur l'exercice suivant. La rémunération du fermier pour le recouvrement de ces deux redevances est liée au nombre de factures émises par les services d'eau potable, elle représente 323 035,88 € soit 18,2% des montants encaissés.

La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique est due par toute personne dont les activités entraînent le rejet, au-delà d'un certain seuil, d'éléments polluants directement dans le milieu naturel ou par l'intermédiaire d'un réseau de collecte.

L'assiette de la redevance est la pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel égale à douze fois la moyenne de la pollution moyenne mensuelle et de la pollution mensuelle rejetée la plus forte.

Par délibération en date du 2 octobre 2013, le Conseil d'administration de l'Office sur la base de l'avis conforme du Comité de Bassin du 25 juin 2013 a voté l'actualisation de la liste des paramètres de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et les taux afférents applicables au 1^{er} janvier 2014.

Cf. annexe 6 : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « non domestique »

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « non domestique » est due par les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte. Sont exonérées les personnes qui transfèrent directement leurs eaux usées à la station d'épuration au moyen d'un collecteur spécifique qu'elles ont financé.

♦ La redevance est assise :

- Soit sur le volume d'eau retenu, avant application d'abattements éventuels, pour le calcul de la redevance d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,
- Soit sur le volume d'eaux usées rejetées au réseau d'assainissement si celui-ci est retenu pour le calcul de la contribution aux charges du service d'assainissement en application d'une convention passée entre l'assujetti et le gestionnaire du réseau d'assainissement.

Le taux voté appliqué depuis le 1^{er} janvier 2011 est de 0,01 € par m³ d'eau usée.

Au titre de l'année 2013, 16 redevables ont été identifiés,

dont 13 sont concernés par la redevance; le montant recouvré est de 279 737,92 €.

L'augmentation de la recette pour la redevance pollution de l'eau est liée à l'augmentation du taux qui passe de 1% à 2,5% du taux maximum prévu réglementairement. Cependant cette augmentation reste contenue car elle est atténuée par les efforts réalisés par les industriels pour améliorer la qualité de leurs rejets (mise en place de station de traitement des eaux usées, unité de méthanisation...).

La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage

La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011. Elle est due par toute personne ayant un élevage dont le cheptel est supérieur à 90 unités gros bétail (UGB) - 150 UGB pour les exploitations situées en zone de montagne - et dont le chargement est supérieur à 1,4 UGB/ha de surface agricole utilisée. Les espèces animales concernées sont : bovins, porcins et volailles - palmipèdes...

La redevance n'est perçue qu'à partir de la 41^{ème} UGB détenue. Le taux de la redevance est de 3 € par UGB.

Au titre de l'année 2013, 31 redevables sont identifiés, dont seulement 8 sont concernés par la redevance ; le montant recouvré est de 6 353,59 € (Pour mémoire : 7 021,21 € en 2012, -9,5%).

Redevance	Pollution de l'eau non domestique	Modernisation des réseaux de collecte non domestique	Total
Montants encaissés 2012	124 557,71 €	10 462,38 €	135 020,09 €
Montants encaissés 2013	270 105,17 €	9 632,75 €	279 737,92 €
Variation du montant encaissé 2013/2012	53,9%	-8,6%	51,7%

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

4.3. Le budget 2014

La prévision budgétaire 2014 était arrêtée comme suit.

Section	Rappel 2013			2014		
	Reprise résultat	Budget	Total Budget	Reprise résultat	Budget	Total Budget
Fonctionnement	15 447 495,15 €	10 565 141,16 €	26 012 636,31 €	17 577 405,06 €	11 043 281,22 €	28 620 686,28 €
Investissement	1 457 356,58 €	25 177 908,46 €	26 635 265,04 €	6 913 589,52 €	21 483 718,94 €	28 397 308,46 €
Total	16 904 851,73 €	35 743 049,62 €	52 647 901,35 €	24 490 994,58 €	32 527 000,16 €	57 017 994,74 €

La réalisation comptable du budget par chapitre se présente comme suit (chiffres communiqués sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2014).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre		2013	2014
011	Charges à caractère général	1 197 671,24 €	1 712 663,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 507 975,84 €	1 713 308,97 €
65	Autres charges d'activité	284 389,74 €	232 719,02 €
67	Charges exceptionnelles	24 458,69 €	21 965,20 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 508 628,88 €	6 410 022,60 €
Total des dépenses de fonctionnement		8 523 124,39 €	10 090 679,35 €
RECETTES			
Chapitre		2013	2014
70	Produits services, domaine, ventes diverses	22 678,22 €	27 288,66 €
73	Impôts et taxes	9 923 857,68 €	9 597 447,44 €
74	Dotations et participations	459 006,59 €	552 485,20 €
75	Autres produits d'activité	15 466,72 €	20 794,89 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	4 046,66 €	5 336,77 €
78	Reprises sur provisions	220 674,46 €	689 600,00 €
013	Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	5 303,95 €	5 057,55 €
Total des recettes de fonctionnement		10 651 034,28 €	10 898 010,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre		2013	2014
20	Immobilisations incorporelles	602,18 €	94 097,58 €
204	Subvention d'équipement versée	4 972 764,71 €	2 455 738,73 €
21	Immobilisations corporelles	184 696,48 €	200 203,21 €
23	Immobilisations en cours	26 382,90 €	
Total des dépenses d'investissement		5 184 446,27 €	2 750 039,52 €
RECETTES			
Chapitre		2013	2014
040	Opération d'ordre de transferts entre section	5 506 709,88 €	6 408 710,85 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé en N-1	5 132 050,33 €	
19	Différence sur réalisations d'immobilisations	1 919,00 €	1 800,00 €
Total des recettes d'investissement		10 640 679,21 €	6 410 510,85 €

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

La ventilation des chapitres 65-subventions de fonctionnement, 73-les redevances d'usages de l'eau de la section de fonctionnement et du chapitre 204-subventions d'investissement de la section d'investissement est rappelée ci-dessous :

65	AUTRES CHARGES D'ACTIVITE (sauf 6586)	2013	2014	Variation 2014/2013
65734	Communes et structures intercommunales	112 126,61 €	24 861,70 €	-77,83%
65738	Organismes publics divers	82 883,39 €	94 630,96 €	14,17%
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes	89 379,74 €	110 534,82 €	23,67%
Total		284 389,74 €	230 027,48 €	-19%
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	2013	2014	Variation 2014/2013
204141	Subventions biens mobiliers, matériel & études (communes & intercommunalités)	246 204,65 €	224 172,43 €	-8,95%
204142	Subventions bâtiments & installations (communes & intercommunalités)	4 684 576,06 €	2 191 755,92 €	-53,21%
204181	Subventions biens mobiliers, matériel & études (organismes publics divers)	13 343,63 €	34 952,80 €	161,94%
204182	Subventions bâtiments & installations (organismes publics divers)	- €		
20421	Subventions biens mobiliers, matériel & études (personnes de droit privé)	28 640,37 €	4 857,58 €	-83,04%
Total		4 972 764,71 €	2 455 738,73 €	-50,62%
73	IMPOTS ET TAXES (sauf impôts locaux) dont produits rattachés	2013	2014	Variation 2013/2012
737811	Redevance prélèvement ressource eau	7 203 870,66 €	7 298 867,24 €	1%
7378121	Redevance pollution de l'eau	1 572 335,92 €	1 415 602,46 €	-9,97%
7378122	Redevance pollution diffuses	399 232,13 €	435 672,10 €	9,13%
737813	Redevance modernisation réseau collecte	720 997,76 €	414 432,45 €	-42,52%
737815	Redevance obstacle sur les cours d'eau	11 860,00 €	19 290,00 €	62,65%
737816	Redevance pour protection du milieu aqua	7 860,00 €	7 859,60 €	-0,01%
73788	Autre redevance (élevage)	7 701,21 €	5 723,59 €	-25,68%
Total		9 923 857,68 €	9 597 447,44 €	-3,29%

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

En 2014, les dépenses du chapitre 65 correspondant aux subventions de fonctionnement versées dans le cadre du programme d'aides baissent.

Pour la deuxième année consécutive, il est constaté une baisse significative du paiement des subventions d'investissement (chapitre 204) du programme d'aides de l'Office 2010-2015, en lien avec les délais d'exécution des travaux.

Au terme de l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2014, les dépenses engagées non mandatées en section d'investissement s'élèvent à 5 263 225,19 € incluant les subventions d'investissement du programme pluriannuel d'aide financière de la période 2006-2009 incomplètement réalisées.

La recette globale des redevances accuse une légère baisse (3.29%). La baisse est plus importante pour les redevances pollutions et modernisation des réseaux de collecte liée notamment au rythme de facturation et de recouvrement. L'augmentation importante de la redevance obstacle est liée à des opérations de régularisation sur les exercices précédents.

L'affectation « Autorisation de programme » ou « Autorisation d'engagement » du programme pluriannuel d'aides 2010-2015 se présente comme suit :

Autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE)		AP 2010/01 : PPA 2010/2015 HORS COFINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU POE FEDER	AP 2010/02 : COFINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU POE FEDER	AE 2010/03 : PPA 2010-2015 - subvention de fonctionnement	Total PPA 2010-2015
Montant		30 172 801,34 €	15 439 532,67 €	3 041 151,58 €	48 653 485,59 €
Montant Mandaté	2010	323 263,83 €	1 176 551,04 €	12 718,89 €	1 512 533,76 €
	2011	3 213 357,00 €	1 317 357,00 €	96 062,18 €	4 626 776,18 €
	2012	4 132 578,50 €	3 727 078,68 €	83 040,00 €	7 942 697,18 €
	2013	3 972 789,50 €	643 746,96 €	199 250,75 €	4 815 787,21 €
	2014	1 451 833,27 €	1 003 905,73 €	227 884,38 €	2 683 623,38 €
Total mandaté		13 093 822,10 €	6 864 733,68 €	391 071,82 €	20 349 627,60 €
Taux de mandatement		43,40%	44,46%	12,86%	41,83%

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2014 se monte à **20 048 059,06 €** (alors qu'il était au 31 décembre 2013 de **15 332 596,07 €**). Cette augmentation s'explique d'une part par le faible niveau de mandatement des subventions d'investissements (chapitre 204) et d'autre part par la stabilité des recettes des redevances. L'accélération du rythme de mandatement prévue en 2014 ne s'est pas réalisée elle devrait se confirmer en 2015 avec la fin de période du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015 de l'Office et la fin de l'exécution des programmes opérationnels européens 2007-2013.

Le moment de tension de la trésorerie de l'Office est estimé se situer largement au-delà de la période de programmation en cours 2010-2015.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des aides financières attribuées en 2014

Attributaire	Projet	Montant global du projet	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global du projet
MOUTAMA Jean-François	Renouvellement de goutteurs	4 328,00 €	4 060,00 €	50,00%	2 030,00 €	46,90%
TAYE Marie Françoise	Renouvellement de goutteurs	1 620,00 €	1 620,00 €	50,00%	810,00 €	50,00%
SINAPAYEL Jean-Claude	Renouvellement de goutteurs	1 640,50 €	1 640,50 €	50,00%	820,25 €	50,00%
CALIMOUTOU ONIEN Jean-Daniel	Renouvellement de goutteurs	580,00 €	580,00 €	50,00%	290,00 €	50,00%
EARL goûts et saveurs des Makes	Renouvellement de goutteurs	3 973,75 €	3 973,75 €	50,00%	1 986,87 €	50,00%
TAÏDE Noëlle Dominique	Renouvellement de goutteurs	576,00 €	576,00 €	50,00%	288,00 €	50,00%
SENNY PALANY Jean-Luc	Renouvellement de goutteurs	5 202,63 €	5 156,20 €	50,00%	2 578,10 €	49,55%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2011 - Saint-Joseph	807 143,27 €	483 956,59 €	50,00%	241 978,30 €	29,98%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2011 - Saint-Philippe	688 992,62 €	367 109,73 €	55,00%	201 910,35 €	29,31%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP - secteur Sarabé	883 236,00 €	137 674,73 €	60,00%	82 604,84 €	9,35%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP - route de Cambuston	169 115,00 €	155 080,00 €	60,00%	93 048,00 €	55,02%
SIAPP	Campagne RSDE Step	18 760,00 €	18 760,00 €	60,00%	11 256,00 €	60,00%
CASUD	Animation de la CLE Sud	312 868,00 €	136 144,00 €	50,00%	68 072,00 €	21,76%
CASUD	Campagne de communication sur la SAGE Sud	99 977,85 €	99 977,85 €	30,00%	29 993,35 €	30,00%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2012 - Saint-Philippe Entre-Deux lot 2	492 354,70 €	281 421,57 €	55,00%	154 781,86 €	31,44%

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des aides financières attribuées en 2014

Attributaire	Projet	Montant global du projet	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global du projet
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2012 - Tampon 23ème km Bois Court lot 1.4	1 377 470,89 €	930 234,50 €	50,00%	465 117,25 €	33,77%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2012 - Tampon la Pointe Bérive lot 1.1	1 487 964,56 €	921 904,26 €	50,00%	460 952,13 €	30,98%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2013 - Saint-Joseph lot 1	861 643,92 €	345 500,67 €	50,00%	172 750,34 €	20,05%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2013 - Saint-Joseph lot 2	1 004 363,68 €	405 385,96 €	50,00%	202 692,98 €	20,18%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP - chemin de l'Etang	610 350,98 €	406 887,14 €	60,00%	244 132,28 €	40,00%
CASUD	Sectorisation Saint-Joseph lot 1	201 448,50 €	201 448,50 €	50,00%	100 724,25 €	50,00%
CASUD	Sectorisation Entre-Deux lot 2	145 880,27 €	145 880,27 €	55,00%	80 234,15 €	55,00%
CASUD	Sectorisation Saint-Philippe lot 3	101 675,33 €	101 675,33 €	55,00%	55 921,43 €	55,00%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - Piton Langevin - Saint-Joseph	2 159 986,00 €	36 936,10 €	50,00%	18 468,05 €	0,86%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2013 - Tampon lot 1	1 872 694,87 €	1 189 671,48 €	50,00%	594 835,74 €	31,76%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2013 - Tampon lot 2	1 468 787,08 €	765 311,64 €	50,00%	382 655,82 €	26,05%
CASUD	Renouvellement du réseau AEP - programme 2012 - Tampon centre-ville 14ème lot 1.2	1 687 346,54 €	1 021 077,61 €	50,00%	510 538,81 €	30,26%

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des aides financières attribuées en 2014

Attributaire	Projet	Montant global du projet	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global du projet
Commune du Port	Renouvellement du réseau AEP	1 363 030,00 €	764 243,53 €	50,00%	382 121,77 €	28,03%
Chambre d'agriculture	Collecte EVPP 2014	25 970,00 €	25 970,00 €	16,07%	4 174,00 €	16,07%
Chambre d'agriculture	Séminaire biophyto	41 186,05 €	26 471,92 €	30,00%	7 941,58 €	19,28%
Université de la Réunion	Colloque sur l'eau	16 015,00 €	12 200,00 €	30,00%	3 660,00 €	22,85%
IFREMER	Etude de faisabilité de suivi haute fréquence	62 300,00 €	62 300,00 €	50,00%	31 150,00 €	50,00%
IFREMER	Etude hyperspectrale	209 340,00 €	209 340,00 €	47,77%	100 000,00 €	47,77%
EDF PEI	Campagne RSDE	31 884,90 €	16 801,60 €	30,00%	5 040,48 €	15,81%
Vidange service	Traitement à l'ozone des eaux de rejet	72 330,00 €	59 950,00 €	40,00%	23 980,00 €	33,15%
Vidange service	Campagne RSDE	31 635,00 €	20 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	31,61%
Fédération de pêche	Actions de sensibilisation et de surveillance des milieux aquatiques	37 453,00 €	37 453,00 €	50,00%	18 726,50 €	50,00%
Fédération de pêche	Actions de communication	13 370,00 €	11 938,00 €	80,00%	9 550,40 €	71,43%
ARDA	Etude des capacités de franchissement des poissons et macrocrustacés	36 656,00 €	36 598,00 €	48,36%	17 700,00 €	48,29%
Fédération de pêche	Actions de sensibilisation et de surveillance des milieux aquatiques	49 845,00 €	49 845,00 €	50,00%	24 922,50 €	50,00%
Fédération de pêche	Actions d'acquisition de données	1 956,00 €	1 956,00 €	50,00%	978,00 €	50,00%
Fédération de pêche	Actions de communication	11 572,00 €	5 969,00 €	80,00%	4 775,20 €	41,27%
Sciences Réunion	Journée mondiale des océans	6 492,53 €	5 800,00 €	80,00%	4 640,00 €	71,47%
Total		18 481 016,42 €	9 516 480,43 €	50,52%	4 830 831,58 €	38,47%

ANNEXES

Annexe 2 : Taux des redevances en vigueur à compter du 1er janvier 2015

Redevance	Assiette / Eléments constitutifs de la pollution	Taux appliqués
Prélèvement sur la ressource en eau pour usage domestique	Volume d'eau prélevé (m3)	0,0075 €
Prélèvement sur la ressource en eau pour usage agricole	Volume d'eau prélevé (m3)	0,001 €
Prélèvement sur la ressource en eau pour usage économique	Volume d'eau prélevé (m3)	0,02 €
Pollution d'origine domestique	Volume d'eau soumis à la redevance communale d'assainissement (m3)	0,11 €
Modernisation des réseaux (pollution d'origine domestique)	Volume d'eau soumis à la redevance communale d'assainissement (m3)	0,04 €
Pollution d'origine non domestique	Matières en suspension (par kg)	0,015 €
	Matières en suspension rejetées en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,005 €
	Demande chimique en oxygène (par kg)	0,01 €
	Demande biochimique en oxygène en cinq jours (par kg)	0,02 €
	Azote réduit (par kg)	0,035 €
	Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,015 €
	Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	0,10 €
	Métox (par kg)	0,18 €
	Métox rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	0,30 €
	Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	0,90 €
	Toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 mètres de profondeur (par kiloéquitox)	0,20 €
	Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	1,50 €
	Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	0,65 €
	Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	1,00 €
	Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau superficielles (par kg)	0,50 €
	Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	0,83 €
Sels dissous (m3 [siemens/centimètre])	0,0075 €	
Chaleur rejetée en mer, excepté en hiver (par mégathermie)	0,425 €	
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par mégathermie)	4,25 €	

ANNEXES

Annexe 2 : Taux des redevances en vigueur à compter du 1er janvier 2015

Redevance	Assiette / Eléments constitutifs de la pollution	Taux appliqués
Modernisation des réseaux (pollution d'origine non domestique)	Volume d'eau soumis à la redevance communale d'assainissement (m3)	0,05 €
Pollution liée aux activités d'élevage	Nombre d'UGB (Unité de gros bétail)	3,00 €
Obstacle sur les cours d'eau	La dénivelée X le débit moyen interannuel X le coefficient d'entrave	150,00 €
Protection du milieu aquatique	Personne majeure qui se livre à l'exercice de la pêche, pendant une année	8,80 €
	Personne qui se livre à l'exercice de la pêche, pendant quinze jours consécutifs	3,80 €
	Personne qui se livre à l'exercice de la pêche, à la journée.	1,00 €
Pollutions diffuses	Substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou tératogènes (par kg ou l)	5,10 €
	Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale (par kg ou l)	2,00 €
	Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale (par kg ou l)	0,90 €

ANNEXES

Annexe 3 : Déclinaison des déclarations d'assiette de la redevance pour pollutions diffuses

Classement des substances	Catégorie de la substance	Année	Spécialités commerciales déclarées		Quantité commercialisée (L ou Kg)		Quantité de substance (L ou Kg)
			Quantité	Dont EAJ	Quantité	Dont EAJ	
Substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou tératogènes	3	2013	65	12	74 586	6 705	12 179
		2012	62	16	64 163	6 784	11 170
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	2	2013	264	100	472 683	105 122	174 967
		2012	198	72	358 056	89 485	163 789
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	1	2013	16	11	13 259	6 959	2 575
		2012	17	12	7 683	4 651	1 648
Non classées	0	2013	121	68	127 040	33 998	20 545
		2012	158	39	66 680	16 403	19 568
Total - 2013			466	191	687 568	152 784	210 266
Total - 2012			435	139	496 582	117 323	196 174
Variation 2013 / 2012			7,1 %	37,4 %	38,5 %	30,2 %	7,2 %

ANNEXES

Annexe 4 : Redevance pour pollutions diffuses - Quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé sur la période 2011 à 2013

Substance	Catégorie de la substance	Usage	Quantité de substance (L ou kg) 2011	Quantité de substance (L ou kg) 2012	Quantité de substance (L ou kg) 2013	Variation
Diquat	3	Professionnel	1 475,80	1 324,80	1 481,00	11,8%
Chlorothalonil	3	Professionnel	1 208,51	1 338,00	1 426,75	6,6%
chlorpyrifos-ethyl	3	Professionnel	1 188,95	1 556,19	1 462,11	-6,0%
Glufosinate ammonium (Kg/Ltr)	3	Professionnel	3 635,85	4 884,30	5 466,45	11,9%
2,4-D	2	Professionnel	61 318,90	54 921,23	56 066,47	2,1%
S-métolachlore	2	Professionnel	20 579,61	20 882,00	21 659,60	3,7%
Glyphosate	2	Professionnel	30 136,58	22 082,25	25 233,22	14,3%
Mancozèbe	2	Professionnel	14 300,03	11 138,78	13 578,82	21,9%
Triclopyr	2	Professionnel	2 877,00	1 458,18	780,26	-46,5%
Pendimethaline	2	Professionnel	5 030,68	4 850,80	4 943,20	1,9%
Fosethyl Al	2	Professionnel	1 714,06	1 327,00	1 497,55	12,9%
Mesotrione	2	Professionnel	2 143,24	2 123,46	2 282,47	7,5%
Cyperméthrine	2	Professionnel	1 502,78	1 465,45	1 278,08	-12,8%
Benoxacor	2	Professionnel	955,79	976,18	1 028,02	5,3%
Metribuzine	2	Professionnel	1 899,80	1 736,70	10 006,70	476,2%
Glyphosate	2	Autorisé jardin	20 304,44	22 811,40	26 850,08	17,7%
Mancozèbe	2	Autorisé jardin	2 973,31	3 328,90	3 664,42	10,1%
Metribuzine	2	Autorisé jardin	8 141,49	7 543,90	0,00	-100,0%
Fosethyl Al	2	Autorisé jardin	38,64	48,56	59,84	23,2%
Triclopyr	2	Autorisé jardin	146,72	92,44	15,00	-83,8%
Total			181 572,18	165 890,52	178 780,04	7,8%

ANNEXES

Annexe 5 : Détail des recettes de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau en 2013

Obstacle	Redevance
BARRAGE RIV. FLEURS JAUNES SITE TRANSFERT E/O	990,00 €
BARRAGE RIV.DES GALETS AU CAPTAGE IRRIG. OUEST	900,00 €
BARRAGE RIV. DU MAT 'CAYENNE' SITE TRANSFERT E/O	990,00 €
BARRAGE RIVIÈRE DU MAT	1 500,00 €
BARRAGE DU BRAS ST SUZANNE AU SITE IRRIGATION OUEST	450,00 €
BARRAGE TAKAMAKA 2 RIV.DES MARSOUINS	3 900,00 €
BARRAGE TAKAMAKA 1 RIV.DES MARSOUINS	1 500,00 €
BARRAGE EDF RIV.DE L'EST PRISE DES ORGUES	1 170,00 €
BARRAGE BRAS DE LA PLAINE AU CAPTAGE SAPHIR	720,00 €
BARRAGE GRAND BRAS DE CILAOS	810,00 €
Total	12 930,00 €

ANNEXES

Annexe 6 : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Eléments constitutifs de la pollution	Taux				
	maximum	2011-2012	2013	2014	A partir de 2015
Matière en suspension (par kg)	0,30€	0,003 €	0,0075 €	0,0075€	0,015 €
Matière en suspension rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,10€	0 €	0 €	0,0025€	0,005 €
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,20€	0,002 €	0,005 €	0,005€	0,010 €
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (par kg)	0,40€	0,004 €	0,010 €	0,010€	0,020 €
Azote réduit (par kg)	0,70€	0,007 €	0,0175 €	0,0175€	0,035 €
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,30€	0,003 €	0,0075 €	0,0075€	0,015 €
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2,00€	0,020 €	0,050 €	0,050€	0,010 €
Métox (par kg)	3,60€	0 €	0 €	0,090€	0,015 €
Métox rejetés dans les masses d'eau souterraines (par kg)	6,00€	0 €	0 €	0,150€	0,025 €
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	18,00€	0 €	0 €	0,450€	0,75 €
Toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km et à plus de 250 m de profondeur (par kiloéquitox)	4,00€			0,100€	0,20 €
Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	30,00€	0 €	0 €	0,75€	1,25 €
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13,00€	0 €	0 €	0,325€	0,65 €
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20,00€	0 €	0 €	0,50€	1 €
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau superficielles (par kg)	10,00€			0,25€	0,50 €
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines	16,60€			0,4150€	0,83 €
Sels dissous (m3[siemens/centimètre])	0,15€	0 €	0 €	0,0038€	0,0075 €
Chaleur rejetée en mer (par méga thermie)	8,50€	0 €	0 €	0,2125€	0,425 €
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par méga thermie)	85,00€	0 €	0 €	2,125€	4,25 € (*)

Retrouvez l'Office de l'eau Réunion sur
www.eaureunion.fr



Responsable de la publication : Gilbert Sam Yin Yang

Responsable de la rédaction : Gilbert Sam Yin Yang

Réalisation : Office de l'eau Réunion

Photos : Office de l'eau Réunion, Conseil départemental de La Réunion

Conception : Agence 21°SUD

ISSN : demande en cours

Tous droits réservés Office de l'eau Réunion
Mai 2015

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans autorisation de l'Office de l'eau Réunion est illicite et constitue une contrefaçon. Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'article dans lequel elles sont incorporées.



OFFICE
DE L'EAU
RÉUNION

L'Office de l'eau est un établissement public local rattaché au Département.

